

# REGLEMENT INTERIEUR QUIVER

## **Civilité :**

Circulation à allure modérée, klaxon interdit.  
Respecter la végétation et laisser l'endroit propre.

## **Les épreuves :**

Les places seront attribuées par tirage au sort.  
Les horaires seront ceux annoncés dans la convocation.  
Un coup de klaxon sera donné 10 mn avant le début de l'épreuve pour annoncer la période d'amorçage.  
Un coup de klaxon sera donné 5 mn avant la fin de l'épreuve pour annoncer les 5 dernières minutes.

## **Matériel :**

Seules les cannes quiver-tip ou swing-tip sont autorisées.  
Le sondage doit se faire uniquement à la plombée.  
Tout équipement de détection de poisson ou de sondage (type Deeper) est interdit.  
La pêche doit se faire à l'amorçoir ou au plomb uniquement.  
Amorçoirs limités à 40mm de diamètre maximum. Le ressort est autorisé avec 1 seul hameçon.  
1 seul hameçon par bas de ligne.  
Bourriche métallique interdite.  
Tout pêcheur absent lors du tirage au sort ne participera pas à l'épreuve. Sauf pour raison exceptionnelle et justifiée, il bénéficiera d'un quart d'heure supplémentaire pour se présenter. S'il prévient un membre du club de son retard, une personne tirera sa place au sort.

## **Distance de pêche :**

La distance de pêche minimum pourra être modulée en fonction des parcours.

## **Amorçage :**

L'amorçage à la fronde est interdit.  
L'amorçage des esches est illimité.  
Tout fouillis est interdit .  
Vers de vase interdit à l'hameçon.

## **Déplacement :**

Si vous devez quitter votre poste de pêche, vous devez retirer votre ligne de l'eau

## **Esprit Quiver :**

En cas de grosses prises, les pêcheurs situés en amont et en aval retireront leur ligne de l'eau pour permettre la capture du poisson.

## **Classement du Critérium :**

Le classement se fera sur 5 manches. Seules les 4 meilleures seront retenues pour le classement final.

Il faut participer au moins à 3 manches pour pouvoir recevoir un lot lors de la remise des prix.

Selon le nombre de participants, il y aura 2 à 3 secteurs par manche.

Le gagnant de chaque secteur marque 1 point, le second de chaque secteur 2 points etc...

Seul le poids de poissons est pris en compte pour le résultat (1 pt par gramme).

En cas d'égalité de poids dans un secteur, celui qui a le plus gros numéro marque le moins de points (cette règle ne concerne pas les capots).

En cas d'égalité de points au résultat final du critérium, c'est celui qui a pris le plus gros poids cumulé qui gagne.

En cas d'ex-aequo suite à la règle ci-dessus, le total des prises des 5 manches des deux pêcheurs sera pris en compte pour les départager (classement +poids).

Dans le cas de secteurs non identiques en nombre (ex : 19 pêcheurs avec deux secteurs de 6 et un secteur de 7), le nombre de points attribués maxi par secteur sera celui du secteur le plus petit. Dans le cas en exemple : secteurs 1 et 2 = 6 points pour le dernier et secteur 3 = les deux derniers ont 6 points.

Les absents marquent 1 point de plus que le dernier.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement ou le non respect du règlement viendrait à perturber le bon déroulement de l'épreuve. Il se réserve le droit d'effectuer toute modification permettant d'assurer le bon déroulement de l'épreuve.

**Ce règlement sera appliqué pour toutes les épreuves Quiver organisées par le club NPPC à partir de janvier 2023.**

## **DROIT A L'IMAGE**

**Chaque participant reconnaît avoir été informé que les photographies et/ou les vidéos le représentant pendant l'activité de pêche et lors des remises de récompenses pourraient être diffusées à titre gracieux sur les différents supports de communication.**